



Services Techniques

N° Tél : 01.69.49.77.05

N/Réf : NDA/DM/CB

DECISION N° 97 - 58

OBJET : Marché négocié - Travaux d'aménagement de locaux à la « Grange aux Bois ».

Le Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2 122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 308, 104 I al. 10,

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 7 Avril 1997,

VU l'avis d'information publié au B.O.A.M.P. et au REPUBLICAIN le 17 Avril 1997,

VU les offres de fournitures déposées par six entreprises dans les délais légaux,

VU l'offre la moins-disante de la Société H.M.B.,

- DECIDE -

Article 1er : Monsieur le Maire de la Commune d'YERRES accepte de signer le marché relatif aux travaux d'aménagement de locaux à la « Grange aux Bois » avec la Société H.M.B, dont le siège social se situe 22, Rue Sadi Carnot, ZAC de la Pépinière, 94880 NOISEAU.

Article 2 : Le montant du marché s'élève à 636 906,69 Frs T.T.C. (six cent trente six mille neuf cent six francs et soixante neuf centimes).



Article 3 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la commune, exercice 1997, fonction 0, sous fonction 022, article 231 - 34.

Article 4 : Le comptable assignataire des paiements est la Trésorerie Principale de BRUNOY.

Article 5 : La présente décision ainsi que le marché négocié seront inscrits au registre des actes de la Mairie et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'ÉVRY et à Madame le Receveur Municipal.

Fait à YERRES, le 29 Mai 1997

Le Maire,



Nicolas DUPONT - AIGNAN

